



Cayenne, le jeudi 4 avril 2013

Monsieur Stéphane GRAUVOGEL
Cabinet du Premier Ministre
Hôtel de Matignon - 57 rue de Varenne
75007 PARIS

Réf : 2013-53/MPI

Objet : Energie Eolienne

Monsieur le Conseiller Technique,

Nous vous prions de trouver joint à ce courrier, le communiqué envoyé ce jour par le Groupement des Entreprises en Energies Renouvelables de Guyane (GENERG) dénonçant l'exclusion de la Guyane de l'arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité d'origine éolienne dans les DOM.

En tant que représentant des industries de Guyane, nous sommes également circonspects face au traitement de cette filière industrielle locale et des conséquences de cette décision pour le moins incompréhensible.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération les éléments de ce communiqué, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Technique, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Bernard BOULLANGER

Association des Moyennes et Petites Industries de la Guyane